

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 20 octobre 2017

Elections tacites

Deux listes citoyennes sont parvenues au secrétariat communal pour la législature 2018 – 2021. La première liste, pour la Mairie et la seconde pour les membres de l'Exécutif. Ces deux listes ont été déposées, dans les délais, au secrétariat communal, elles sont toutes deux dénommées « Villeret 2021 ». La liste n° 1 propose la candidature de M. Richard Habegger pour la Mairie. La liste n° 2, pour l'Exécutif, propose six candidatures, ce sont celles de Mme Mélanie Keller Berger, de MM John Vuitel, Dave von Kaenel, Stéphane Lehmann, Bruno Lemaitre et Carlos Chatelain. Le nombre des candidats de toutes les listes étant égal au nombre de sièges à pourvoir, nous nous trouvons avec une élection tacite de tous les candidats. Tous les candidats sont déjà en fonction, c'est donc une réélection complète de l'exécutif communal. Il n'y aura donc pas d'élections à Villeret le dimanche 26 novembre 2017.

Mesure de sécurité

Le passage sous-voie est régulièrement inondé. Dans le but d'éviter de piéger des automobilistes à son point le plus bas, un feu de route sera prochainement installé. Ce feu passera au rouge lorsque le niveau de l'eau deviendra critique.

Délégations

M. Richard Habegger représentera la commune de Villeret lors de l'inauguration des nouveaux véhicules du Syndicat des Sapeurs-pompiers d'Erguël le samedi 21 octobre prochain à Saint-Imier. M. Carlos Chatelain participera à l'assemblée générale du Service d'action sociale Courtelary en tant que délégué de notre commune, le jeudi 26 octobre prochain à Courtelary.

Péréquation financière

Le Conseil municipal a pris connaissance des décisions du canton en rapport avec la LPFC. Pour la prestation compensatoire due au titre de la réduction des disparités, la commune dépensera 131'886 francs alors que le budget prévoyait une dépense de 158'800 francs ; pour la prestation complémentaire accordée aux communes supportant des charges géotopographiques excessives, nous allons recevoir une somme de 97'303 francs alors que le budget prévoyait 97'000 francs ; pour la prestation complémentaire accordée aux communes supportant des charges sociodémographiques, nous allons recevoir 13'258 francs alors que le budget prévoyait 14'800 francs.

Qualité de l'eau

Notre prélèvement du 25 septembre au réservoir des Toulères, analysé par RuferLab, a laissé de bons résultats : Température mesurée in-situ : 8.2°C, Escherichia coli / germe/100 ml : 0, Entérocoques / germe/100 ml : 0, Germes aérobies / germes/ml : 7. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique

lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml. Le résultat détaillé peut aussi être consulté sur le site internet de la commune, menu administration, rubrique index thématique, qualité de l'eau.

Le Conseil municipal

Villeret, le 16 octobre 2017